

JUIN 2024



L'EYDO'LIEN



Bel été à tous !

Mairie d'Eydoche

2, chemin de la Vie Chapot

38690 EYDOCHE

Tél. : 04.76.55.81.81

Email : mairie.eydoche38690@orange.fr

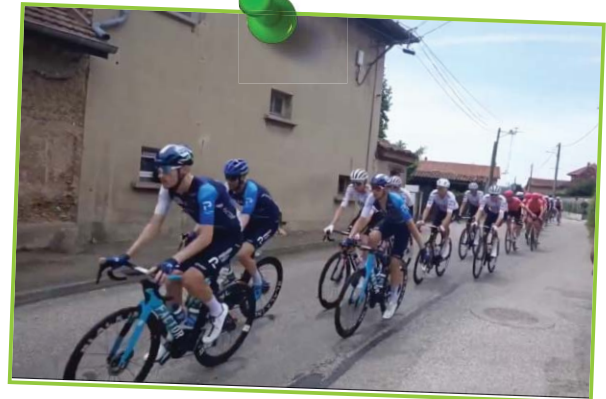
Site internet : www.eydoche.com

Au cœur du village

Entre deux averses, et même sous un rayon de soleil, nous avons pu célébrer dignement la cérémonie du 8 mai, lors de laquelle les enfants ont déposé la traditionnelle gerbe de fleurs. Celle-ci s'est clôturée par le verre de l'amitié. Merci aux habitants pour leur présence.

Le vendredi 7 juin, la course cycliste « Le Critérium du Dauphiné » a traversé notre commune via la route départementale. La route a donc dû être fermée à la circulation pendant 1h30 environ. Les élèves de l'école ainsi que les habitants présents ont pu admirer les coureurs passant à seulement quelques mètres d'eux. Merci aux habitants qui se sont mobilisés pour assurer la sécurité de cet événement.

Le comité des fêtes a organisé pour la première fois un inter-quartiers dans notre village ! Pour l'occasion, celui-ci a été divisé en 4 et ce sont les jaunes qui ont remporté le trophée ! Bravo à eux ! Merci au comité pour cette belle initiative qui a permis aux habitants de partager un moment très convivial. On remet ça en 2025 ?



Vous êtes bon chanteur (ou croyez l'être) ? Vous avez tout simplement envie de vous amuser en musique ? Alors n'oubliez pas de réserver votre soirée du **VENDREDI 21 JUIN** pour participer à la Fête de la Musique !



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur notre page



INFOS MUNICIPALES

Columbarium

Face à une demande de la part des habitants, il a été décidé d'implanter un columbarium dans notre cimetière afin de créer un lieu spécifique permettant d'accueillir les urnes funéraires.

Il a été installé sur la partie haute du cimetière. Le coût des travaux s'élève à 3 295 euros HT. Le règlement du cimetière a donc été actualisé.

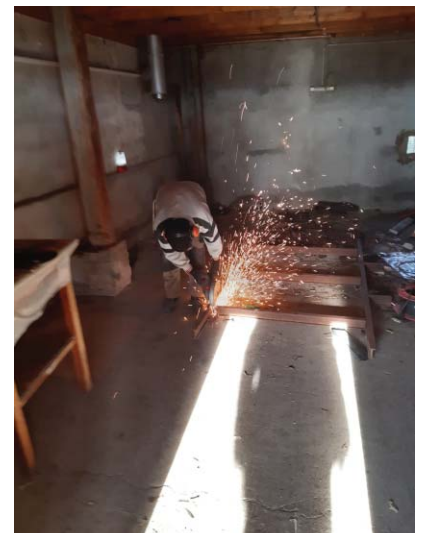
Pour information, dans notre commune, le prix de la concession pour 30 années est de 300€ pour 2m² et de 600€ pour 4m². Celui d'une case de columbarium a été fixé à 550€.



Aménagement d'une salle de réunion des associations

La salle des congélateurs n'étant plus exploitée, la municipalité a décidé de lui donner une seconde vie en la transformant en salle de réunion des associations.

Les travaux ont débuté avec le démontage des congélateurs qui occupaient quasiment tout l'espace. Un grand merci aux membres de l'ACCA qui se sont largement mobilisés pour prêter main forte aux conseillers municipaux pour cette première étape. Affaire à suivre...



INFOS MUNICIPALES**Budget**

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses, nous avons été contraints cette année d'élaborer le budget en augmentant de 1 point les taux des taxes foncières bâties et taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Cette recette supplémentaire nous permet une année encore de réaliser des investissements sans recourir à l'emprunt.

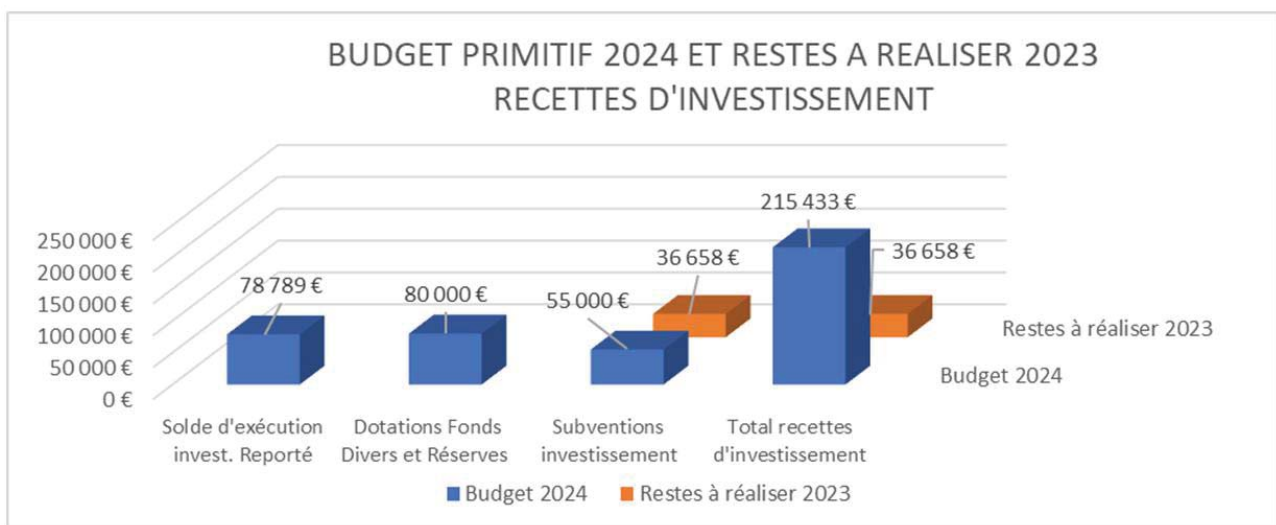
Comme pour la présentation de l'année précédente, sur les graphiques d'investissement, il est porté séparément les restes à réaliser des dépenses engagées et des recettes attendues pour l'année 2023. Ces montants sont identifiés à part pour ne pas interférer avec le budget 2024.

Pour ce nouvel exercice comptable, la tendance, déjà observée les années précédentes, de baisse des dotations versées par l'Etat se poursuit. De plus certaines recettes diminuent, notamment celles liées aux droits de mutation et au fonds de péréquation de la taxe professionnelle.

Malgré ce constat qui nous oblige à multiplier les demandes de subvention, nous allons engager à l'automne la première tranche des travaux de sécurisation de la route départementale à l'entrée « ouest » et l'aménagement du carrefour des routes du Joyard et des Maladières.

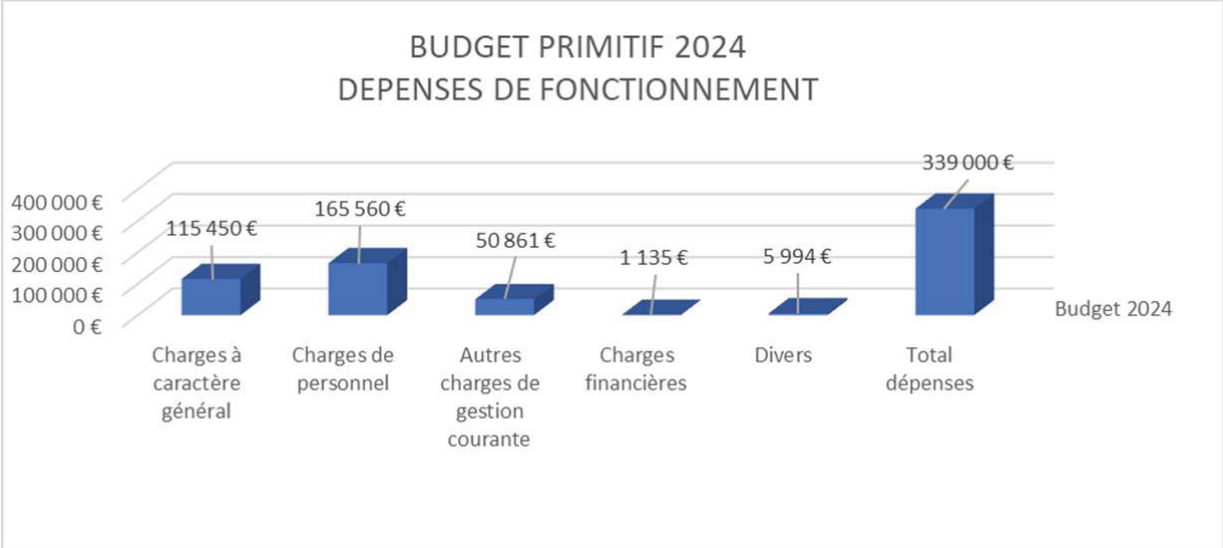
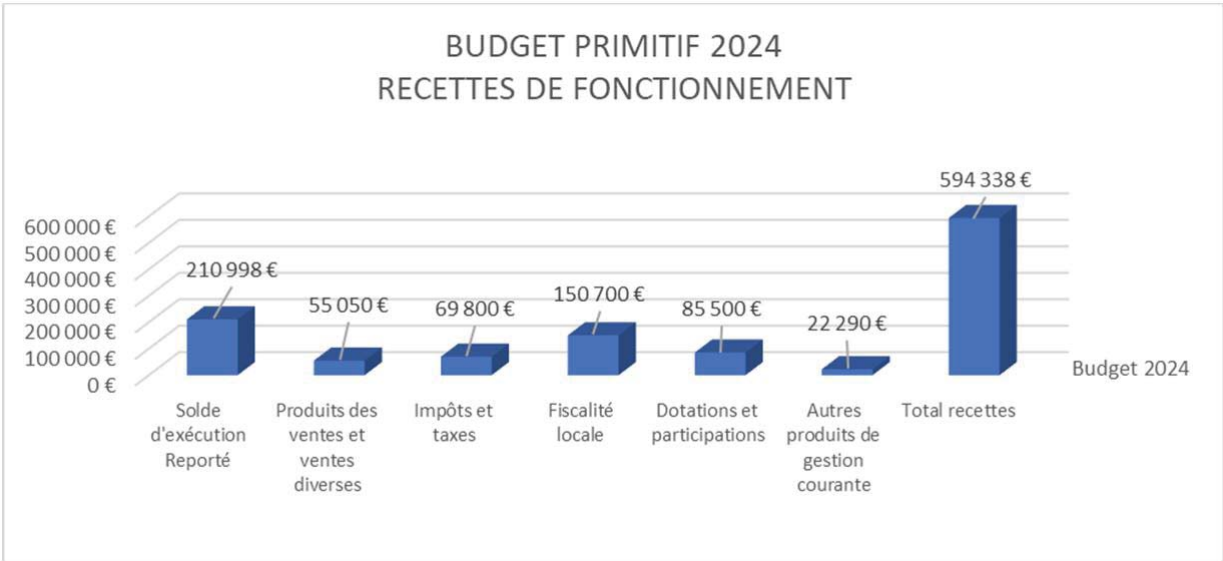
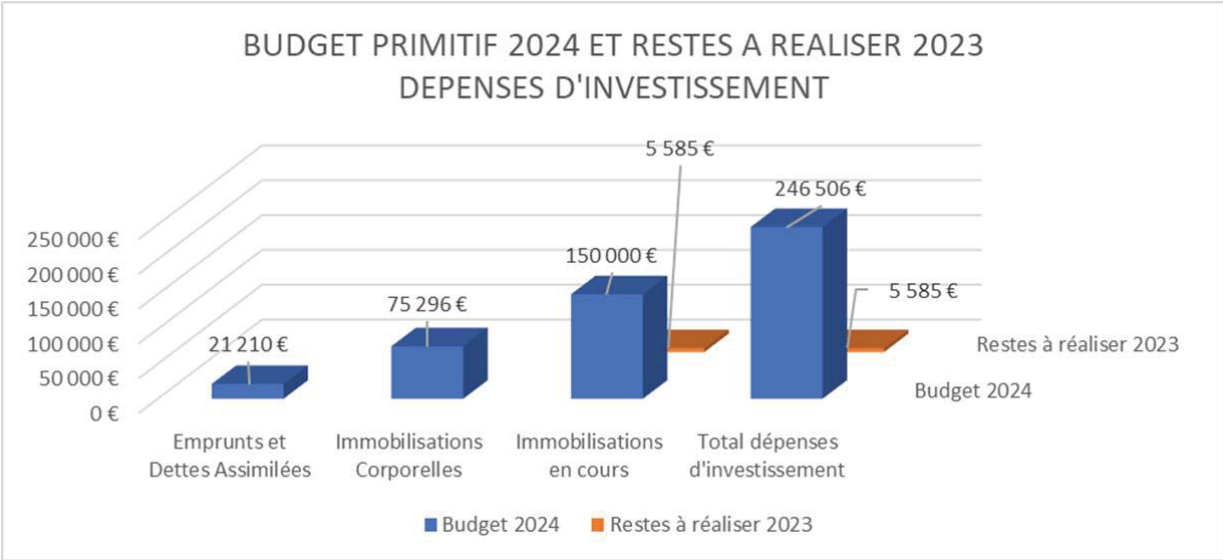
Il est également prévu la pose du mobilier à proximité de l'aire de jeux et le lancement des travaux pour l'aménagement d'une salle de réunion pour les associations.

Pour financer les investissements, nous restons vigilants concernant les dépenses de fonctionnement. Toutefois, les augmentations importantes des fournitures et des fluides rendent cet exercice chaque année plus difficile.



INFOS MUNICIPALES

Budget



Zoom sur...



**Roger GUILLAUD
&
Joseph DANTHON**

Leur lutte contre le frelon asiatique

Dans cette édition du journal, nous avons souhaité cette année, donner la parole à deux Eydochois pour leur implication dans l'éradication des frelons asiatiques : Roger GUILLAUD et Joseph DANTHON.

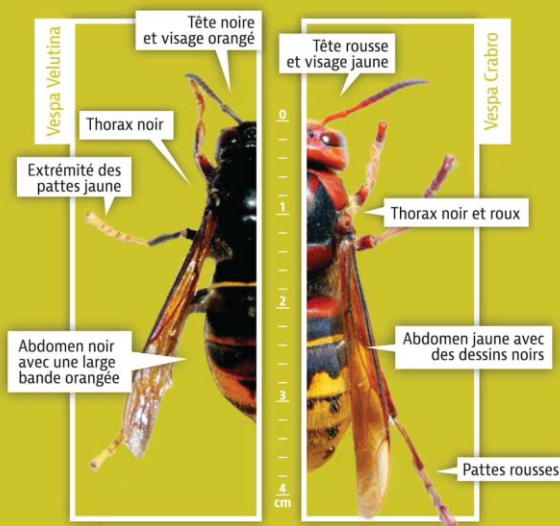
Afin d'installer des pièges, ils se sont répartis le territoire communal suivant un maillage.



Roger Guillaud et Joseph Danthon

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et
SIGNEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Nous sommes revenus avec eux sur la campagne de piégeage de l'année dernière. Tous les frelons neutralisés n'ont pas été comptabilisés. Toutefois, nous pouvons estimer leur nombre total environ à 1000. Il a été déclaré quatre nids qui ont été détruits par une entreprise spécialisée. Le coût d'une destruction se situe entre 140 et 180 €.

Les frelons asiatiques possèdent des pattes jaunes et une seule rayure jaune sur le dos ce qui permet de les différencier des frelons européens qui ressemblent à de grosses guêpes car ils sont plus petits.

Il est important de préciser que les abeilles ne se font pas piéger si le mélange attractif mis dans les pièges est constitué de bière, vin et sirop de grenadine ou de cassis en quantité sensiblement égales. D'autres appâts sont possibles

La campagne 2023 a porté ses fruits. Depuis le début de l'année 2024, 395 reines ont été piégées par Joseph DANTHON et Roger GUILLAUD (il faudrait rajouter à ce chiffre, le nombre de frelons piégés par les particuliers) pendant la période imposée par le protocole de piégeage en AURA (de février au 15 mai). Mais ce chiffre est nettement inférieur à celui de 2023.

Ce chiffre en diminution sur un secteur de la commune par rapport à l'année précédente, montre l'efficacité de la méthode : il est important de piéger les fondatrices (reines) dès qu'elles sortent d'hibernation et avant la réalisation du nid dans lequel la colonie va s'installer pour l'année.

Remarque : le syndicat apicole conseille de continuer de piéger le frelon asiatique jusqu'à fin novembre : les reines s'étant installées dans leur nid ce seront les ouvrières qui seront piégées. Ceci permettra de limiter la prédation sur les ruches.

En parallèle au piégeage des reines, il est important de repérer et de signaler la présence des nids. Pour ce faire, il existe un site Internet : www.frelonsasiatiques.fr.

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

FRELON ASIATIQUE

GDS
Auvergne Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble

Cette déclaration peut donner lieu à une prise en charge du coût de destruction du nid par l'institution dans la limite des crédits alloués.

Lors du signalement d'un nid, les précisions apportées sur sa localisation sont primordiales pour permettre de le situer plus facilement.

Si, pour une raison ou une autre, le nid n'a pu être détruit, connaître l'information de sa présence permet d'adapter et d'ajuster le piégeage de l'année suivante.

Les abeilles en péril

Étant apiculteur, Roger GUILLAUD a été sensibilisé très tôt aux dégâts causés sur les abeilles par le frelon asiatique. Pour cette année, la récolte de miel ne s'annonce pas exceptionnelle pour lui, d'autant plus que le début de saison n'a pas été très favorable. Les abeilles sont tributaires d'une mauvaise météo les obligeant à rester dans leur ruche. Elles ne produisent donc pas de miel et se nourrissent sur les réserves.

Des colonies ont, en plus, subi un taux de mortalité conséquent moyenne nationale proche de 25 à 30 %. Une forte suspicion concernant cette mortalité anormale se porte sur les pesticides, notamment le traitement des cultures de colza effectué à des périodes non réglementaires : les colzas ne devraient être traités qu'en fin de journée.

Il est évident que les causes de mortalité sont multiples : on peut citer l'infestation des ruches par le VAROA DESTRUCTOR bien que plusieurs traitements soient faits pour éliminer ce prédateur.

Par ailleurs, pour limiter la destruction des colonies par les frelons asiatiques, les entrées des ruches sont réduites (hauteur de passage à l'entrée limitée à 6 mm de haut).

Monsieur GUILLAUD nous a fait partager le monde passionnant des abeilles.

Il existe différentes espèces, plus ou moins agressives, et certaines comme les abeilles noires sont en perdition.

Les ruches comptent entre 15 000 et 60 000 abeilles. Pour les reconnaître au milieu de la colonie, les reines sont marquées d'une couleur différente chaque année. Elles ont une durée de vie de 4 à 5 ans, alors que celle des autres abeilles varie selon la saison : trois mois en hiver, 35 jours le reste de l'année. La capacité de ponte des reines (1500 à 3000 œufs par jour) diminue avec leur âge et c'est pour cela que les apiculteurs les changent tous les deux ou trois ans voire tous les ans pour certains apiculteurs professionnels.

Certains apiculteurs font le choix d'opérer une transhumance des ruches pour obtenir des miels spécifiques selon les essences butinées (miels monofloraux). Monsieur GUILLAUD a, quant à lui, choisi de laisser ses ruches « sédentaires ». Il n'obtient donc que deux types de miel : du miel de printemps et du miel de fleurs. Le miel de printemps est issu de fleurs de colza, d'aubépine et d'arbres fruitiers. Le miel de fleurs est élaboré à partir de fleurs d'acacias, de châtaigniers et de tournesols.

L'implantation des ruches doit respecter une distance de 50 mètres par rapport aux habitations et de 100 mètres par rapport aux bâtiments publics.

Rappel : des pièges sont mis à votre disposition en mairie.

Pour toute information complémentaire notamment sur la lutte contre les frelons asiatiques, vous pouvez contacter Roger GUILLAUD par mail à l'adresse suivante : rguillaud@wanadoo.fr ou échanger avec Joseph DANTHON lorsque vous le croisez.

INFOS MUNICIPALES**Rencontre avec l'ONF**

La commune a organisé une rencontre avec Romain Martinet, Technicien Forestier Territorial de l'Office National des Forêts, que nous remercions pour ce moment très instructif.

Accompagnés du référent forêt de la commune, Jean-Luc Cochard, ainsi que du président de l'ACCA, Johnny Amiran, nous avons passé une matinée en forêt pour trouver les solutions les plus adaptées à notre forêt communale afin d'éviter les coupes à blanc qui fragilisent les sols et l'équilibre de la forêt, mais aussi pour tenter de limiter autant que possible l'impact des gros engins forestiers qui tassent les sols et dégradent nos chemins.

Soucieuse de la préservation de notre forêt communale, la municipalité avait à cœur d'apprendre à la gérer de façon raisonnée et durable, notamment pour faire face au mieux au changement climatique.

**A savoir !**

Les feux de forêt risquant malheureusement d'être de plus en plus fréquents dans notre région, il sera probablement bientôt obligatoire pour les propriétaires de respecter les zones d'obligation légale de débroussaillage (OLD).

Ainsi, les parcelles de bois situées dans un périmètre de 50 m autour des habitations devront dorénavant être débroussaillées, notamment pour des questions d'assurance.

INFOS MUNICIPALES**La gendarmerie à vos côtés**

Le saviez-vous ?

La gendarmerie propose des dispositifs de surveillance à disposition des habitants.

Dispositif tranquillité vacances

Vous partez bientôt en vacances ?

Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement.

Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en brigade de gendarmerie.

***Opération tranquillité Seniors***

Les personnes de plus de 65 ans représentent plus de 20% de la population française, mais demeurent en proportion davantage victimes d'escroqueries ou de cambriolages.

Pour protéger ces populations plus vulnérables, la gendarmerie nationale a mis en place l'Opération Tranquillité Seniors (OTS).

L'Opération Tranquillité Seniors prévient l'isolement des personnes âgées :

- en organisant des patrouilles plus régulières autour des logements signalés ;
- avec des visites de gendarmes à votre domicile, pour s'assurer que vous êtes en sécurité ;
- via des conseils de prévention.

Comment s'inscrire ?

Vous êtes senior et souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Seniors ?

Des personnes de votre entourage (parents, grand-parents...) sont vulnérables ?

Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire.

Grâce aux informations que vous communiquerez, les gendarmes se rendront à votre domicile lors de leurs patrouilles pour s'assurer que vous êtes en sécurité, et vous délivreront des conseils de prévention. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.



CULTURE**Le Roman de Renart**

Renart est menteur, voleur mais il fait des farces si drôles !

Les enfants de l'école Marie-Louise Laurent avaient eux-mêmes créé le décor du « Roman de Renart » conté par Clo de l'association « Conter à travers chants » et mis en musique par Xavier. Ce mardi 9 avril, les rires et les chansons ont fusé à Eydoche !

**Toc Toc Monsieur Pouce**

La Bibliothèque d'Eydoche a accueilli ce vendredi 17 mai Stéphanie GILLET de la compagnie Fabrique à Merveilles à l'occasion du 37ème festival du centre des Arts du Récit de Grenoble. Une vingtaine d'enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou nounous ont assisté à la rencontre "TOC TOC MONSIEUR POUCE".

Toutes et tous ont chanté, mimé, dansé sur des comptines mises en scène par Stéphanie comme le Poisson Rouge ou le Rock'n'roll des Gallinacés.

A bientôt pour de prochaines rencontres !



Espace de Vie Sociale

ATELIER JARDINAGE

Venez enrichir vos connaissances en jardinage avec **Blandine de M'T lég'Hum.**
RDV au jardin partagé d'Eydoche (place Jeanne Terrail)
Les mercredis de 10h15 à 12h

ouvert à tous, adultes et familles !
 participez à une ou plusieurs séances

Sur inscriptions
 au 04 85 36 01 03 ou
 lucieaubrac@cc-bievre-est.fr

1€/pers. ou 3€/fam. (+ de 3 pers.)
 + d'informations : 06 89 94 58 88

Dates	Thèmes	Inscriptions à partir de
25 sept.	Comment faire du terreau de feuilles et comment l'utiliser Préparer le jardin pour l'hiver (apporter des feuilles mortes, des cartons bruns)	début sept.



f EVS Bièvre Est
Espace de Vie Sociale
 rue de la mairie 38690 Saint-Didier-de-Bizonnes
bievre-est.fr





Bièvre Est :

Le covoiturage spontané avec Rezo Pouce !



Rezo Pouce

C'est quoi ?

Rezo Pouce est un dispositif de covoiturage spontané et solidaire mis en place par la communauté de communes de Bièvre Est en collaboration étroite avec les communes. Il facilite les déplacements du quotidien tout en réduisant le nombre de voitures sur la route. Rezo Pouce répond à un enjeu environnemental tout en offrant une meilleure qualité de vie aux habitants !

Mes trajets

entre voisins et voisines !

Rezo Pouce c'est du bon sens et de l'entraide entre habitants d'un même territoire ! Vous partez de chez vous à pied pour rejoindre l'arrêt de covoiturage spontané le plus proche. Quelqu'un d'autre sera parti de chez lui en voiture ; à la croisée des chemins, vous levez le pouce, il s'arrête, et c'est parti pour un covoiturage spontané et convivial... Rien de plus simple finalement !

Comment utiliser Rezo Pouce ?

Le mode autostop



- 1 Rejoignez un arrêt
- 2 Sortez votre pancarte destination
- 3 Levez le pouce et souriez !

En moins de 6 minutes, vous embarquez !

Le mode appli



- 1 Inscrivez-vous à **Rezo Pouce**
- 2 Rendez-vous à l'arrêt le plus proche de chez vous
- 3 Ouvrez l'appli et appuyez sur « Partir maintenant ! »



Attendez qu'un membre de Rezo Pouce s'arrête !



Le saviez-vous ?

- Les transports représentent **56%** de nos émissions de CO₂ sur le territoire !
- La voiture représente **95%** de nos trajets quotidiens. Certains axes routiers du territoire voient passer plus de **20 000** véhicules par jour ! La grande majorité de ces véhicules ont **1 à 4 places de libres** en permanence !

Et si avec Rezo Pouce on changeait tout ça ?

Rejoignez la communauté Rezo Pouce !

Que vous soyez conducteur solidaire ou passager enjoué, rejoignez la communauté Rezo Pouce !

- ➔ Demandez votre formulaire d'inscription dès aujourd'hui à : rezopouce@cc-bievre-est.fr
- ➔ Ou auprès de votre mairie à partir du 1^{er} juin 2024.

Lancement du dispositif prévu en juin 2024 !



Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



' La Parenthèse '

Un lieu d'accueil, de rencontre,
de partage ...



Nouvelles ouvertures :



Un vendredi par mois de 16h30 à 18h30

et les 2^{èmes} et 4^{èmes} samedis du mois de 10h à 12h

(hors vacances scolaires)

Samedi 22 juin

Vendredi 28 juin

Samedi 6 juillet

Bienvenue à tout âge, à tout moment, pour découvrir, lire, emprunter, échanger, ou tout simplement, passer un moment ensemble.

MAIRIE D'EYDOCHE
2 chemin de la Vie Chapot -38690 EYDOCHE
Tél : 09-62-38-40-34 Email : mairie.eydoche38690@orange.fr



L'Espace de Vie Sociale, c'est quoi ?



- Une structure de proximité basée à St Didier de Bizonnes qui s'adresse à toutes et tous,
- Un lieu d'animation itinérant sur les communes de Bizonnes, Eydoche, Flachères et Saint-Didier de Bizonnes,
- Des services :
 - Enfance (Accueil des loisirs Enfance),
 - Familles (sorties, ateliers, soirée jeux),
 - Jeunesse (Accueil des Loisirs Jeunesse, présence dans les collèges et organisation de séjours),
 - Collectif cinéma

L'EVS s'enrichit de l'apport des habitants et des associations afin de favoriser le lien et les rencontres.

RETOUR SUR L'ETAT CIVIL 2023**SE REJOUIR**

FRUSTEC Lénaïc Grégory Riwa	30/04/2023
BUDIN Arthur Gabriel Victor	07/05/2023
MANSIER Ambre	04/07/2023
DIRAT Léo Alexis	12/10/2023
GRAIN Eden Yves	24/12/2023

**SE SOUVENIR**

THOMAS-JAVID Aline Christine née CRETINON	07/01/2023
THOMAS-BILLOT Paul	18/02/2023
LAURENCIN Thérèse Louise née BOUVIER	14/09/2023
COCHARD Marguerite Julie Camille née DANTHON	24/11/2023

**SE REUNIR**

CASIER Chrystelle, Audrey, Catherine & GIVELET Romain	11/02/2023
GLANTZLEN Tiphanie Madeleine Audrey & GUAITOLI Quentin William	15/07/2023
RICHAUD Violène, Marie-Christine & DOLCI Fabien	18/08/2023
TROUILLOUD Malorie, Mauricette & FRUSTEC Gwenal, Florent, Nikolaz	02/09/2023



INFOS PRATIQUES

Tarifs location salle socio-culturelle "Le Patronage"

TARIFS ETE (horaires d'été)		TARIFS HIVER (horaires d'hiver)		LOCATION DE MATERIEL	
HABITANTS DE LA COMMUNE	250€	HABITANTS DE LA COMMUNE	350€	Grande table	4.50€
EXTERIEURS A LA COMMUNE (Particuliers, Associations)	350€	EXTERIEURS A LA COMMUNE (Particuliers, Associations)	450€	Petite table	2.50€
				Chaise	0.50€

Nuisances Sonores

L'usage des appareils de bricolage et de jardinage, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, est limité aux horaires suivants :

- ✿ En semaine : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h30
- ✿ Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- ✿ Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00



Horaires de la Bibliothèque

Le 2ème samedi du mois : 10h00 - 12h00
Le 4ème samedi du mois : 10h00 - 12h00

Hors vacances scolaires



**Le Maire
et les adjoints
reçoivent sur
rendez-vous**

Horaires de l'Agence Postale
et du Secrétariat de Mairie

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 16h00 - 18h00
Jeudi : 9h00 - 11h00



Semaines paires :

Vendredi : 8h45 - 11h45

Semaines impaires :

Samedi : 8h45 - 11h45

Horaires de la
Déchetterie

Horaires modifiés



	Horaires d'hiver	Horaires d'été
Lundi	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30
Mardi	9h00 - 12h30	8h00 - 12h00
Mercredi	9h00 - 12h30	8h00 - 12h00
	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h30	8h00 - 12h00
	13h30 - 16h30	13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h30	8h00 - 12h00
	13h30 - 16h30	13h30 - 17h30



Retrouvez les informations de la commune sur www.eydoche.com et sur



Publication : Mairie d'Eydoche

Rédaction : Commission communication/Responsable de l'édition: Mme le Maire

Photos : Mairie d'Eydoche/Impression: photocopieur CCBE